

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

APPEL A PROJETS



CENTRES VILLES ET VILLAGES



GTLU – 05 novembre 2020

Les enjeux du dispositif

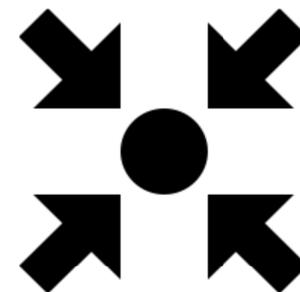
- Conforter un maillage territorial équilibré et les centralités à l'échelle du département



- Accompagner la revitalisation des centres bourgs dans toutes ses dimensions



- Faire converger les dispositifs départementaux autour de la revitalisation des centres bourgs



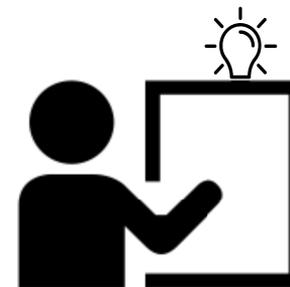
Élaboré avec les territoires

- Novembre 2018
Questionnaire en ligne pour connaître les attentes et besoins des communes

- Février 2019
Temps d'échange avec les EPCI (DGS, développeurs économiques)

- Mars 2019
Journée de l'IP présenter et éprouver le dispositif, l'adapter

+ appui méthodologique du CAUE



Le cadre d'intervention

- délibération du 6 mai 2019 -

- Une **subvention d'études** pour accompagner l'élaboration du plan d'actions global
Enveloppe de 400 000 €



- Une **bonification des règlements de droit commun** (habitat dév. éco. patrimoine, numérique... (+10 % ou forfait pour l'habitat))



1

1. Candidature des communes

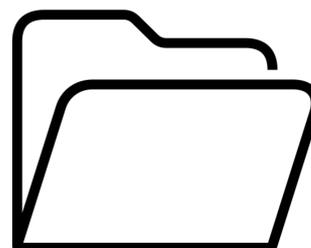
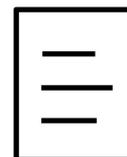
État des lieux / forces et faiblesses
Premières intentions stratégiques
Proposition de périmètre d'intervention
Identification des besoins (études...)

Lettre d'intention du Maire
exprimant l'ambition de la commune



Délibération communale
approuvant le dossier

Lettre du Président de l'EPCI
appuyant la candidature



Dossier de candidature

2. Sélection d'une dizaine de communes lauréates :

Instruction par un comité « inter service »

Audition par la Commission Développement Économique

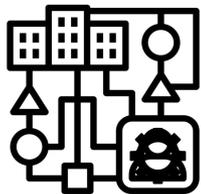
Critères de sélection :



- Ambition et transversalité de la stratégie globale envisagée
- Rôle de la commune dans l'armature des pôles ruraux drômois
- Niveau de concertation prévu
- Adéquation de la stratégie globale avec les compétences départementales

3. Élaboration d'un plan d'actions global par les communes lauréates :

Le plan d'actions :



- Rappelle les ambitions, les enjeux et les objectifs
- Propose un calendrier de réalisation et un budget global
- Décrit chaque projet dans des fiches actions (objectifs, coûts, financements, maîtrise d'ouvrage...)

Mobilisation de prestataires



Subvention départementale
de 50 % du coût HT
(plafond de subvention de 25 000 €)

4. Conventonnement et mobilisation des dispositifs de droit commun sur la plan d'actions:

La Commune

Mobilise ses moyens financiers et techniques

Recherche des partenaires locaux



L'Intercommunalité

Mobilise ses moyens financiers et techniques

Le Département

- Accorde ses aides en priorité
- Valorise certaines de ses aides (= bonification +10 % ou forfait)
- Oriente les porteurs de projet vers d'autres structures/opérateurs

Dispositifs départementaux mobilisables

- Règlements d'aides aux communes (opérations d'investissement),
- Règlement Aide au dernier commerce multi service,
- Règlement Maisons de santé,
- AAP « Tiers lieux d'inclusion numérique »,
- AAP « Économie solidaire de proximité »,
- Règlement « Points de vente producteurs locaux »,
- Fond départemental de soutien à l'innovation et à la mutualisation des pratiques du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique,
- AAP Patrimoine « Villes et villages de caractère »,
- AAP « Patrimoine rural non protégé »
- Règlements d'Aides à la pierre (parc public et privé)

Session 2019

3 Grandes Villes retenues pour conventionnement et mobilisation des dispositifs de droit commun (programme ACV)

79 607 € de bonification en 2019

40 132 € de bonification en 2020 (+Palais des Congrès de Valence)



9 communes lauréates

93 398 € de subventions d'études attribuées

à 6 communes pour élaborer leur plan d'actions

St Paul les Romans, Crest, Aouste, St Julien en V., Saint Vallier, Livron

En attente : Saillans, Bourg de Péage, Clérieux

4 plans d'actions recus au 15/10 : St Paul les Romans, Crest, Aouste, Bourg de Péage



5 demandes de compléments pour poursuivre l'instruction

Chabrillan a donné suite (session 2020)



Premiers éléments de bilan



Diversité des communes

(géographique, démographique, niveau de centralité...)

Hétérogénéité des intentions et réflexions engagées :

- Prédominance de l'entrée « espaces publics/cadre de vie)
- Des intentions moins précises sur l'habitat, le commerce pour celles démarrant leur réflexions
- Effet d'opportunité : projet de déviation, ressources foncières, patrimoniales, traverses...

Importance de l'ingénierie en interne (coordination, suivi) et réflexions engagées au préalable

Faible contribution des EPCI à ce stade dans le soutien des candidatures

Diversité des besoins d'études
(feuille de route globale, études urbaines sectorielles, études de faisabilité, de programmation, animation-concertation...)



Session 2020 - calendrier

15 juillet 2020	Lancement de l'Appel à Projets – 2ème campagne
15 novembre 2020	Date limite de réception des dossiers de candidature
Décembre 2020	Instruction des dossiers par les services départementaux
janvier / février 2020	Audition par la Commission Développement Économique
janvier 2020	Affectation des crédits de subventions aux communes lauréates pour l'élaboration des plans d'actions globaux
janvier à Juin 2021	Élaboration d'un plan d'actions global par les communes lauréates avec le soutien du Département
30 juin 2021	Date limite de réception des plans d'actions
Septembre 2021	Dépôt des premiers dossiers labellisés / bonification
Septembre 2021	Conventionnement et passage en CP des premiers dossiers

annexe

Bonus Appel à projet Centre villes et villages / par logement	
Parc public	
	Bonus
Production de logements PLAI et PLUS	+ 500 €
Bonification cœur de quartier/veille bienveillante	+ 500 €
Production de PLAI associatifs	+ 1 500 €
Réhabilitation et adaptation logements sociaux	+ 500 €
Démolition	+ 750 €
Logements communaux (avant application du bonus 50% si C)	+ 1 000 €
Parc privé	
Propriétaires bailleurs	
Subventions travaux	+ 500 €
Complément prime habiter mieux	+ 500 €
Accessibilité	+ 500 €
Parc conventionné très social	
Associations	+ 10%
Particuliers	+ 10%
Propriétaires occupants	
Travaux lourds - très modestes	+ 10%
Compléments prime - habiter mieux TM	+ 500 €
Compléments prime - habiter mieux M	+ 250 €
Travaux divers	+ 10%
Aides à l'accession à le propriété (plafonné à 50%)	
centre bourg (zone UA des PLU)	+ 1 000 €
Ailleurs	+ 500 €